

Maison en indivision

Par Irina54, le 14/10/2022 à 19:47

Bonjour.. nous avons en commun une maison en indivision ..50 / 50 mon ex a signé un mandat de ventes .. et suite à une plainte dépose contre lui .. me refuse de signe un compris de ventes .. il a été condamné à payer le crédit par moitié avec moi . Or il ne fait rien .. malgré le jugement comment puis I obliger à vendre vu que j assume seules les 3 crédit maison .. depuis 10 ans maintenant .. ainsi que toutes les charges courant ..

Par Pierrepauljean, le 14/10/2022 à 19:51

bonjour

s'il y a eu un jugement devenu déinitif, il fait faire executer ce jugement

que fait votre avocat?

Par Irina54, le 14/10/2022 à 22:09

Pour le jugement en l'obliger à payer la moitié du crédit Ouii .. je vais saisir un huissier mais comment l'obligé à signé le compromis de ventes sachant que il a signé le mandat de vente auprès de l'agent immobilier . Quel est mon recours possible sachant que dans nos intérêt commun le mieux sera la vente du bien car il ne pourra pas payer de toute façon ? Merci de vos conseils..